Permis de travail assoupli pour certains étudiants étrangers “hautement diplômés”

04/01/2012 à 18h07

“Les ministres ont décidé d’adresser aux préfets dès la semaine prochaine, une circulaire complémentaire, donnant les orientations applicables à la situation spécifique des diplômés étrangers hautement qualifiés, de niveau au moins égal au master 2, qui souhaitent acquérir en France une première expérience professionnelle, conformément à la loi en vigueur”, selon un communiqué publié après une réunion place Beauvau, sur la circulaire controversée du 31 mai, dénoncée notamment par les entreprises et le monde universitaire.

[…] La “circulaire complémentaire” qui sera adressée la semaine prochaine aux préfets leur demandera de “faire en sorte que la nécessaire maîtrise de l’immigration professionnelle ne se fasse pas au détriment de l’attractivité du système d’enseignement supérieur, **ni des besoins de certaines de nos entreprises en compétences spécifiques de haut niveau**“, selon le communiqué. […]

AFP